

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)**

.....

**SECRETARIAT EXECUTIF**

**REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie**

.....

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE  
M A E P**

**ATELIER DE CONCERTATION NATIONALE SUR LES  
GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE AGRICOLE  
DE LA CEDEAO « ECOWAP »**

**Lomé, les 9 et 10 novembre 2004**

**RAPPORT GENERAL**

Les 09 et 10 novembre 2004, s'est tenu dans la salle de conférence de la BIDC (ancien Fonds de la CEDEAO), sous le patronage du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Monsieur Komikpime BAMNANTE, l'atelier de concertation nationale sur les grandes orientations de la politique agricole de la CEDEAO.

Ont pris part à la cérémonie d'ouverture, des membres du Gouvernement, des Députés à l'Assemblée Nationale, des partenaires au développement, des représentants des Chambres Régionales d'Agriculture et des organisations paysannes, des représentants de la société civile, de l'administration publique, du secteur privé et des organisations syndicales. La liste des participants est jointe en annexe.

## **I. Cérémonie d'ouverture**

La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois interventions : celle du Représentant du Président National des Chambres Régionales d'Agriculture, celle du Représentant du Secrétaire Exécutif de la CEDEAO, et celle de son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche.

Dans son mot de bienvenue, Monsieur Tikpentiyena MBADIA, Représentant du Président du Bureau National des Chambres Régionales d'Agriculture, a exprimé sa reconnaissance aux autorités pour l'engagement, désormais irréversible, de laisser les acteurs du monde rural prendre la direction de l'expression de leurs préoccupations réelles dans les politiques et stratégies du développement économique. Il a, ensuite, exprimé le soutien des opérateurs du secteur privé agricole togolais au processus d'intégration sous régional prôné par les Chefs d'Etat de la CEDEAO.

Monsieur Daniel EKLU, Directeur de l'Agriculture, du Développement Rural et de l'Environnement de la CEDEAO, Représentant le Docteur Mohammed Ibn CHAMBAS, Secrétaire Exécutif de la CEDEAO, a exprimé sa gratitude au Gouvernement Togolais et en particulier au Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche pour les facilités accordées dans l'organisation de la présente concertation.

En rappelant le contexte socio-politique qui prévaut actuellement en Afrique de l'Ouest, Monsieur Daniel EKLU a souligné que la CEDEAO est convaincue que la stabilité politique ne peut être durable tant que les populations verront, chaque jour, leur situation économique et sociale se dégrader. Il a insisté sur le fait que le NEPAD incarne une nouvelle manière d'appréhender les problématiques du développement en Afrique, à travers ses deux principes de base : l'appropriation et le partenariat.

L'orateur a rappelé que la CEDEAO est mandatée par l'Union Africaine pour assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre du NEPAD en Afrique de l'Ouest. Ainsi, l'élaboration de la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP) permettra de créer les conditions adéquates de réalisation des objectifs, dans le domaine agricole, conformément aux Déclarations des Chefs d'Etat et de Gouvernement de Yamoussoukro en mai 2002, et de Maputo en juillet 2003.

A la suite de ces deux interventions, Son Excellence, Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche a prononcé l'allocution d'ouverture de l'atelier. Il a, tout d'abord, remercié, au nom du Président de la République Son Excellence Gnassingbé EYADEMA et au nom du Chef du Gouvernement, Monsieur Koffi SAMA, les participants, qui par leur présence à cet atelier, témoignent leur attachement à la lutte commune que les Chefs d'Etat de la sous région ouest africaine entreprennent contre la pauvreté.

Il a, ensuite, renouvelé sa profonde gratitude au Secrétariat Exécutif de la CEDEAO qui a travaillé d'arrache pied pour proposer le document de référence qui fera l'objet des discussions de l'atelier.

Avant de déclarer ouvert l'atelier de concertation nationale sur les grandes orientations de la politique agricole de la CEDEAO, le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche a souhaité que le document de référence soumis à l'appréciation des participants soit très largement discuté et débattu, en tenant compte des volets UEMOA, NEPAD et des réalités nationales pour aboutir à un consensus national franc, sincère et dégagé de toute démagogie.

## **II. Mise en place du Bureau**

Un bureau a été mis en place et composé comme suit :

<b>Modérateur</b>	<b>: Monsieur Tchaa Lasigaisi BOROZE</b> Directeur de la Cellule CEDEAO – UEMOA – NEPAD Au Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations
<b>Modérateur adjoint</b>	<b>: Docteur Adow Séibou SONHAYE</b> Directeur de l'Elevage et de la Pêche
<b>Rapporteur Général</b>	<b>: Monsieur Tchaou MEATCHI</b> Direction de la Planification du Développement Au Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations
<b>Rapporteur général adjoint</b>	<b>: Monsieur Kossi Séna ADUFU</b> Directeur National INADES-Formation-Togo

Après l'installation du bureau, le Modérateur a soumis à l'approbation des participants, le programme de l'atelier qui a été adopté à l'unanimité.

## **III. Déroulement des travaux de l'atelier**

Les travaux se sont déroulés en trois étapes :

- présentation du document de référence par le consultant international suivi de débat d'ordre général ;
- travaux en commissions ;
- présentation des résultats des commissions en plénière.

### **3.1. Présentation du document de référence**

Le Consultant international a présenté le document de référence en sept points à savoir :

- La nécessité de l'élaboration d'une politique agricole régionale ;
- Le processus et la méthodologie d'élaboration du document de référence ;
- Les éléments de diagnostic de l'agriculture ouest africaine ;
- Les principaux enjeux de la Politique Agricole de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) ;
- Les objectifs de la politique agricole régionale ;
- Les questions clés ;
- Les scénarii proposés à la concertation nationale.

Il ressort de l'exposé du consultant que :

- la politique agricole de le CEDEAO est nécessaire, au niveau de la sous région, pour contribuer à la réduction de la pauvreté et préparer une insertion positive de la région dans le processus de globalisation. La politique agricole est également importante pour assurer la préservation et l'exploitation rationnelle des ressources communes et créer un environnement politique et institutionnel clair, transparent et cohérent.
- La méthodologie d'élaboration de cette politique régionale a consisté en une grande implication des différents acteurs à travers un comité régional de suivi, la validation des termes de référence par un forum régional de lancement du processus et des études. Le Secrétariat technique a été confié au CILSS. Un consortium associant 3 bureaux d'études internationaux et 5 bureaux régionaux appuyé par des consultants nationaux ont été mobilisés pour élaborer un document de référence. Celui-ci servira de base aux discussions au cours des ateliers nationaux de concertation et débouchera sur un document de politique agricole régionale à soumettre aux instances de décisions de la CEDEAO en janvier 2005.
- Un diagnostic approfondi a été posé dans l'ensemble des pays membres de la CEDEAO afin d'identifier les enjeux régionaux, les convergences et les divergences d'intérêts entre les pays et/ou acteurs,.
- Les principaux enjeux pour la politique agricole régionale sont : (i) le marché régional potentiel de près de 400 millions de consommateurs à l'horizon 2020, (ii) le rapport ruraux/urbains passant de 61/39 à 37/63 en 2020, (iii) une forte pression sur les ressources naturelles et une complémentarité des bassins de production agricole.
- Les enjeux économiques au niveau des filières se caractérisent par des productions alimentaires fortement internationalisées et concurrentielles, (viande bovine, lait, volailles) des productions alimentaires faiblement internationalisées et ciblées sur le marché intérieur, (tubercules, racine) et des productions destinées à l'exportation avec un avantage comparatif de la région sur le marché international (cacao, coton, café, et beurre de karité).
- L'ECOWAP, en terme d'objectif global, devra contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les Etats membres.
- Des questions clés se posent pour faciliter le choix stratégique dans le processus d'élaboration de la Politique agricole de la CEDEAO. Ces questions sont relatives à l'exode agricole, au type d'exploitation agricole, au marché visé par les produits agricoles, à la diversification ou spécialisation, aux filières et enfin à l'approche de développement.
- Le document de référence repose sur trois piliers que sont : (i) l'intégration régionale des productions et des marchés agricoles, (ii) l'ouverture de l'agriculture régionale sur les marchés internationaux, (iii) la coopération technique régionale.
- Les réalités diverses au sein de la sous région ont conduit à la formulation de quatre scénarii alternatifs et .soumis à l'appréciation des acteurs nationaux.

- (i) scénario 1 : forte intégration et faible protection
- (ii) scénario 2 : faible intégration et faible protection
- (iii) scénario 3 : faible intégration et forte protection
- (iv) scénario 4 : forte intégration et protection différenciée.

### 3.2. Débats d'ordre général sur le document de référence

A l'issue de l'exposé, les commentaires ont porté sur :

i) les moyens nécessaires pour mettre en œuvre les scénarii proposés, ii) l'approche genre dont il faudra tenir compte, iii) l'efficacité de la diffusion des résultats de l'atelier de concertation au niveau paysan, iv) l'impulsion apportée par le NEPAD dans l'élaboration de l'ECOWAP.

Les questions de fonds concernent essentiellement la coexistence de la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU) et celle de la CEDEAO (ECOWAP), la prise en compte du principe de subsidiarité, la gestion des problèmes de transhumance, la subvention de l'agriculture dans un monde fortement concurrentiel, etc.

Il ressort des débats que, quelle que soit la politique agricole élaborée, il faut une volonté politique pour la mettre en œuvre. Après les débats d'ordre général sur le document de référence, deux commissions ont été formées afin de :

- commenter le document de référence en particulier au niveau du diagnostic régional, des enjeux de la politique agricole régionale pour le Togo et pour l'ensemble de la sous-région ainsi que la formulation des objectifs de l'ECOWAP ;
- répondre aux questions clés ;
- sélectionner le scénario qui incarne la vision et les choix d'orientation du Togo,

#### IV - Résultats des travaux :

Les résultats des travaux des deux commissions ont été débattus en plénière. Il ressort de ces débats les conclusions suivantes :

##### 4.1- Le diagnostic

Les participants à l'Atelier estiment que le diagnostic du document de référence reflète les réalités de la sous région ouest africaine. Néanmoins certains aspects n'ont pas été suffisamment pris en compte. Il s'agit :

- des problèmes fonciers en terme de droit d'établissement et de sécurisation foncière ;
- des aspects structurels transversaux tels que le genre, l'environnement, la santé/VIH-Sida ;
- des problèmes d'intégration des marchés et de sécurisation des acteurs ;
- de l'absence de système d'information adéquat accessible aux producteurs ;
- de la faiblesse tarifaire en lien avec les différents accords de l'OMC. ;
- de la persistance des obstacles non tarifaires ;
- de la technique de conservation et de la valeur ajoutée consécutive à la transformation des produits agricoles ;
- la capacité des acteurs à gérer les systèmes de production et les organisations à la base.

## **4.2- Les enjeux**

En ce qui concerne les enjeux, les tendances dégagées par le document de référence sont assez pertinentes. Cependant, les participants à l'atelier de concertation souhaitent que le document intègre :

- les recherches stratégiques, en l'occurrence celles concernant les produits vivriers qui contribuent à consolider la sécurité alimentaire ;
- l'organisation des filières, entre autres, de karité, de la noix de cajou, du soja, des céréales et des tubercules.

## **4.3- Les objectifs**

L'atelier a retenu le premier objectif général tel que formulé dans le document de référence. S'agissant des objectifs spécifiques, l'atelier propose d'y intégrer des alinéas relatifs à i) la valorisation des avantages comparatifs, dont peut tirer profit l'Afrique de l'Ouest dans le domaine agricole, ii) la recherche stratégique sur les produits vivriers.

## **4.4- Questions-clés**

L'Atelier a reconnu, la nécessité :

- de privilégier les exploitations agricoles familiales compte tenu des réalités de notre système agraire avec une ouverture sur l'agro-business.
- de freiner l'exode rural par des mesures d'accompagnement, notamment l'aménagement du territoire communautaire ;
- de privilégier à court terme le marché régional et, à long terme, le marché international ;
- de concevoir au niveau national la spécialisation et la diversification au niveau régional ;
- de promouvoir l'approche filière avec conditions de mise en place d'un cadre de concertation ;
- de privilégier l'aménagement équitable du territoire ( solidarité dans le cadre du pacte de convergence) et l'efficacité économique dans le cadre de la concurrence (amélioration de la compétitivité).

## **4.5- Les scénarii**

Pour ce qui concerne les quatre scénarii proposés par le document de référence, et au vu des avantages et des contraintes, l'atelier a opté pour le scénario 4 relatif à une forte intégration et une protection différenciée. Toutefois, les décideurs doivent tenir compte des risques de renchérissement des prix des produits agricoles lié au rapport ruraux / urbains, qui sera de 37/63 à l'horizon 2020.

Les scénarii 2 et 3 caractérisés par une faible intégration sont à écarter systématiquement parce que contraires à l'esprit du Traité Révisé de la CEDEAO signé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement.

En effet, la question d'intégration est parfaitement partagée par l'ensemble des pays de la sous région. En outre, ces pays ont adopté et ratifié les accords de l'OMC qui prévoient des conditions spéciales pour les PMA relatives à la protection différenciée.

## **Cérémonie de clôture**

La cérémonie de clôture a connu trois interventions.

Le modérateur de l'atelier a salué la participation active de tous les acteurs présents à l'atelier et le sérieux avec lequel les travaux ont été menés. Il a, par ailleurs, rappelé les grandes conclusions auxquelles l'atelier est parvenu.

Quant au Représentant du Secrétaire Exécutif de la CEDEAO, il a renouvelé sa gratitude aux autorités togolaises pour les facilités qui ont permis le bon déroulement de la Concertation Nationale. Pour terminer, il a sollicité l'appui du Gouvernement Togolais et la contribution des acteurs du secteur agricole et rural ainsi que celle des partenaires au développement pour la suite du processus.

Dans son allocution de clôture, le Représentant du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche s'est félicité du bon déroulement des travaux. Il a réitéré les remerciements du Gouvernement Togolais au Secrétariat Exécutif de la CEDEAO et à tous ceux qui lui apportent l'appui technique nécessaire, afin de conduire avec succès ce processus. Il a terminé ses propos en remerciant tous les partenaires en développement qui oeuvrent aux côtés du Gouvernement Togolais pour la réduction de la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Fait à Lomé, le 10 novembre 2004

**Le Modérateur, Président de l'Atelier**

**Tchaa . L. BOROZE**

